

Image not found or type unknown



Casier judiciaire en tant que professeur titulaire

Par **tommys**, le **03/10/2009** à **15:33**

Bonjour,rrnrje suis convoqué le 15 décembre au tribunal pour violences légères, je suis professeur titulaire depuis 12 ans je risque d'avoir un casier judiciaire (alors que je n'ai rien fait) est ce que je risque de perdre mon emploi. Sachant que l'une des conditions à la titularisation est d'avoir un casier judiciaire vierge. merci d'avance.